

Image not found or type unknown



Biens dilapidés sans avis aux héritiers

Par **Cazaux Yves**, le **06/03/2018** à **22:21**

Bonjour

Mon beau-père est décédé. Ma belle-mère n'a pas opté pour quoique ce soit.

Elle ne voit plus m femme, sa fille et a décidé de ménager de la maison qu'elle louait avec mon beau-père.

Sans dire quoique ce soit à sa fille, elle a vidé la maison et dilapidé ce qu'elle contenait.

En avait-elle le droit sachant que des affaires personnels de son défunt mari s'y trouvaient encore ?

Merci